



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 25 MARS 2022 à 17h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M^{me} Emmeline VIALLET, M^{me} Denise MELOT, M. Marc VIENOT, M. Roger FIANDINO, M. Alain LUBOZ, M. Thierry BERNARD, M. Alexis PERSONNAZ, M^{me} Karine ROUTIN, M. Fabien LE BOURG.

Absent : M. Corentin CIMAZ, pouvoir donné à M. Alexis PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Marc VIENOT.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2022.

II - Informations.

III - Délibérations :

- 1) Subventions aux associations 2022.
- 2) Subventions exceptionnelles 2022.
- 3) Côtes irrécouvrables.
- 4) Reversement exceptionnel d'un excédent d'exploitation du budget annexe "Régie électrique" vers le budget principal "Commune".
- 5) Budget "Régie électrique" - durées d'amortissement.
- 6) Réalisation d'une aire de camping-cars - demandes de subventions.
- 7) Convention avec le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement - année 2022.

IV - Taux d'imposition 2022.

V - Comptes administratifs 2021, comptes de gestion 2021, affectations des résultats et budgets primitifs 2022 :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1) Lotissement "Combe du Ribon". | 5) Remontées mécaniques. |
| 2) Lotissement "Pré Carcagne". | 6) Domaine nordique. |
| 3) Régie électrique. | 7) Eau et assainissement. |
| 4) CCAS. | 8) Commune. |

VI - Droit(s) de préemption.

VII - Questions diverses.

Monsieur le Maire excuse Madame Karine Subtil, Trésorière de Val Cenis, pour son absence. Il précise qu'elle a pu regarder les tableaux budgétaires en amont de cette séance.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2022.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg s'abstient car il était absent lors de la séance du 3 février 2022.

II - Informations.

a) Remerciements :

- de la famille Viénot, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de la maman de Marc, envers qui Monsieur le Maire exprime une attention particulière.
- de la famille Boucher, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Philippe.
- de la famille Bison, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Guy.

b) Covid-19 : Après une accalmie, quelques cas positifs ont été relevés sur Bessans. Parallèlement, les mesures sanitaires gouvernementales ont été assouplies. Cela a été favorable, notamment pour la garderie qui a pu mixer les enfants locaux et les vacanciers. La Commune poursuit bien sûr un respect des mesures sanitaires en vigueur.

c) Solidarité Ukraine : Une collecte de dons a été réalisée, en lien avec la Protection civile de la Savoie. Cette collecte a été acheminée à Modane, puis vers des centres de collecte et de tri. La Commune a proposé des appartements pour l'accueil éventuel de réfugiés. Deux appartements ont été sortis provisoirement du circuit de locations touristiques.

Des propositions de particuliers ont également été répertoriées.

Une réunion s'est tenue très récemment autour de Monsieur le Préfet de la Savoie. Monsieur le Maire a participé à titre professionnel. Il en ressort que la France attend 100 000 arrivées de réfugiés ukrainiens. Il est prévu l'accueil de 11 000 réfugiés en Auvergne-Rhône-Alpes, dont environ 600 en Savoie. Ils sont accueillis le temps de leur inscription administrative dans des bâtiments régis par l'Etat à Frontenex, La Féclaz et Courchevel. Ils sont ensuite orientés vers des hébergements "durables".

A ce jour, 27 collectivités dont Bessans se sont signalées en Savoie. Il y a entre 300 et 400 places recensées qui correspondent aux critères (appartements ou maisons indépendantes avec une durabilité de plus de trois mois).

Ces réfugiés auront une autorisation provisoire pour résider en France qui fera office d'attestation pour pouvoir travailler. Ils auront le droit à l'allocation de demandeurs d'asiles qui s'élève à 14 € par jour et par personne soit 450 € par mois. Cet argent sera crédité sur une carte avec laquelle ils pourront procéder à des paiements (mais ils ne pourront pas retirer d'argent). Cette carte leur est remise une trentaine de jours après leur arrivée. L'Etat demande donc aux communes et à leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) d'assurer un soutien pendant la période transitoire.

Concernant la scolarisation des enfants, le sujet a été évoqué récemment en conseil d'école. L'équipe enseignante est prête à accueillir des élèves.

Pour les besoins médicaux, au-delà du bilan de santé effectué à l'arrivée sur le territoire, il est conseillé d'orienter vers les centres hospitaliers et les services d'urgence afin de permettre une prise en charge complète.

Monsieur le Maire pense qu'avec l'afflux annoncé et le nombre de places disponibles, les logements proposés à Bessans pourraient être sollicités, malgré l'éloignement des bourg-centres.

d) Gestion du personnel : Beaucoup d'adaptations ont été nécessaires, mais la saison a pu se tenir dans de bonnes conditions. Une réunion de bilan avec les équipes sera proposée.

e) Saison hivernale 2021-2022 : Les chiffres de fréquentation touristique comparés avec ceux de la saison 2019-2020 montrent +2,9 points en terme d'occupation sur l'ensemble du territoire Haute Maurienne Vanoise, et +5,1 points sur Bessans.

Concernant le domaine skiable et les activités annexes, la tendance est positive.

Domaine nordique : conclusion à environ 475 000 € (670 000 € en 2020-2021 (-29%) et 374 000 € en 2019-2020 (+27%)).

Domaine alpin : conclusion à environ 77 000 € (saison blanche en 2020-2021 et 78 000 € en 2019-2020 (-1,3%).

Patinoire : 4 929,50 € (8 726 € en 2020-2021 et 3 426,50 € en 2019-2020).

L'enneigement restant est assez faible. Heureusement, le froid a permis une bonne conservation du manteau neigeux. Les pistes sont progressivement fermées.

La fin de saison est programmée le vendredi 8 avril 2022 au soir.

La production pour le snowfarming est terminée. Il reste à modeler le tas de neige, à le couvrir de sciure et à faire calculer le volume.

Pour la première fois, un itinéraire de ski de randonnée a été expérimenté sur le secteur du Clot à partir des vacances d'hiver. Le premier bilan réalisé est positif, avec des pistes d'amélioration pour la saison prochaine.

Le tournage d'une série policière se passant dans le milieu du biathlon est en cours.

Monsieur le Maire regrette sincèrement les deux décès récents par arrêt cardiaque sur le domaine skiable (un sur les pistes de ski et un sur les pistes piétonnes).

f) 50 ans de la station : Une belle campagne de communication a été réalisée autour de cet événement, ainsi que divers goodies.

Des animations en "fil rouge" ont été proposées sur toute la saison.

Un temps fort, festif et sportif, a été organisé le mercredi 23 février 2022. Il a rencontré beaucoup de succès.

Un deuxième temps fort à destination des acteurs locaux aura lieu le vendredi 15 avril 2022 en soirée.

Il sera ensuite envisagé la manière de parler des 50 ans de la station lors de la saison estivale.

g) Ecole : Il est confirmé officiellement, suite aux réunions des instances officielles, qu'il n'y aura pas de mesure de fermeture de classe pour Bessans à la rentrée 2022. Il faut cependant faire preuve de vigilance et rechercher déjà des solutions en vue de la rentrée 2023.

h) Intercommunalité : La démarche "Eccho 2030" concernant la stratégie du territoire est relancée, après quelques difficultés au niveau des ressources humaines de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) ces derniers mois.

Au sein du Syndicat du Pays de Maurienne, une réflexion est en cours sur la réorganisation et la réorientation de Maurienne Tourisme.

i) Haute-Maurienne Vanoise Tourisme : Monsieur le Maire et Madame Denise Mélot font le point sur la réforme en cours, notamment sur la répartition financière entre stations.

Ils rappellent avoir indiqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal que cette réforme n'était pas satisfaisante. Ils ont fait valoir leur point de vue à plusieurs reprises.

Depuis, des évolutions positives ont été notées. Des économies ont été demandées sur le budget "socle". Un plancher de 50 000 € est attribué à chaque station, avant le calcul de chaque budget suivant les critères définis. Cela permet de réduire les écarts entre les stations.

Un travail conjoint avec Bonneval-sur-Arc a été réalisé sur les budgets et les ressources humaines. Il a semblé pertinent qu'un seul référent de site soit embauché pour Bessans et Bonneval-sur-Arc. Des fiches de postes ont été réalisées et un travail de recrutement est en cours au sein de Haute-Maurienne Vanoise Tourisme pour les pourvoir.

j) Parc national de la Vanoise (PnV) : Le bilan 2021 du Parc national de la Vanoise est disponible sur l'espace habitants du site <https://votreparc.vanoise.com>.

k) Biathlon : Des points réguliers avec le bureau "Abest" se poursuivent. Une rencontre avec les services de l'Etat a eu lieu pour parler des règles d'urbanisme et des dispositions environnementales. Les démarches à réaliser seront longues et lourdes.
Les différents dossiers de subvention sont en cours.
Une rencontre avec la CCHMV est attendue.
Monsieur Fabien Le Bourg demande si le lieu du stockage de neige prévu à côté du pas de tir est celui préconisé par les services de l'Etat. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'emplacement considéré comme le plus pertinent pour le snowfarming.

l) Aval des Conchettes : Une réunion a permis de faire un point complet. Les visites des investisseurs potentiels sont terminées et une suite va être donnée avec certains d'entre eux.
Par ailleurs, le travail se poursuit concernant les logements permanents, des rendez-vous sont programmés prochainement.

m) Aire de camping-cars : le projet sera réalisé en lien avec la société "Camping-car park". Des discussions sont en cours pour avancer sur les aspects techniques et financiers.

n) Microcentrale hydroélectrique : Une réunion publique a eu lieu le jeudi 3 mars 2022. Les personnes présentes ont interrogé sur l'intérêt de ce projet pour la Commune et la Régie électrique. Il a été expliqué qu'il s'agit d'un investissement patrimonial, avec des dividendes à terme et des taxes immédiates. Ce projet garantira la pérennité de la Régie électrique et permettra l'électrification du hameau des Vincendières.
Un emprunt sera contracté par la société "Hydro Bessans" pour financer le projet.
L'électricité est injectée sur le réseau global, la production représentera 30% de l'énergie actuelle achetée par la Régie électrique à EDF.
Si le chantier occasionnera une gêne (aussi limitée que possible), il n'y aura pas d'impact en phase d'exploitation.
Les enjeux d'intégration paysagère ont été entendus et seront pris en compte autant que possible.
Au niveau du réchauffement climatique, il n'y a pas de risque pour la production à court, moyen et long termes. Il est forcément difficile de prévoir en revanche à l'horizon 2100.
Monsieur Alain Luboz précise que contrairement à certaines rumeurs, la surface du bâtiment ne sera pas doublée par rapport au permis de construire initial. La hauteur restera identique, il sera légèrement plus grand car la turbine sera plus grosse que prévu initialement. Le toit sera végétalisé. Des arbres pourront être plantés autour du bâtiment pour le dissimuler. Ce bâtiment ne se verra ni des Vincendières, ni de l'alpage de la Buffaz. Il se verra éventuellement de la crête du Charbonnel.
Monsieur Roger Fiandino précise qu'une vigilance est nécessaire pour que les arbres ne gênent pas les héliportages.
Monsieur Alain Luboz ajoute que ce bâtiment sera en longueur, avec sa partie étroite vers le ruisseau. Une plateforme permettra l'hélicoptère de pièces de réparation de la turbine.
Madame Karine Routin demande si une date de début des travaux est connue.
Monsieur Alain Luboz répond que les travaux débiteront dès que les dossiers administratifs seront en règles, sans doute dans le courant de l'été.
Madame Karine Routin pense qu'il sera important de communiquer sur les nuisances liées aux travaux si ces derniers se font pendant la période estivale de location des chalets.
Monsieur Roger Fiandino demande si une éventuelle hausse des coûts de travaux en raison du contexte actuel a été anticipée. Monsieur Kévin Pinte est en lien avec le groupement à ce sujet, le projet coûtera plus cher que ce qui a été prévu à l'origine.
Monsieur Fabien Le Bourg suggère un habillage en pierres du bâtiment, ce qui serait plus joli.
Monsieur le Maire répond que cette construction répond aux préconisations strictes du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a imposé ses conditions. Dans le PLU, il n'est pas question d'habillage en pierre dans cette zone. Le bâtiment doit être en enduit traditionnel à la chaux ou en bois. La Commune respecte donc le PLU et ne s'est permise aucun écart par rapport à des projets portés par des particuliers. De plus, il est nécessaire de faire preuve de pragmatisme. Le projet va coûter plus cher, un habillage en pierres constituerait une plus-value très importante.

o) Eau-assainissement : Un travail est en cours pour la remise à jour du règlement du service d'eau potable (celui en vigueur datant de 1991) et l'établissement d'un règlement du service d'assainissement collectif (il n'a jamais été formalisé). Il sera ensuite soumis au Conseil Municipal pour avis et approbation. Cela permet de se mettre dans la dynamique du transfert de la compétence "eau et assainissement" à l'intercommunalité.

Par ailleurs, en marge de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui s'est tenue récemment, un contrôle et une mise à jour des unités de logement payées par chaque abonné ont été réalisés. Le dernier travail de ce type avait eu lieu en 2015, même si des mises à jour sont bien sûr réalisées au fur et à mesure.

p) Agriculture : Un nouveau souci a été rencontré. Un bélier mort a été trouvé dans le cours d'eau de la zone agricole. Cela a nécessité l'intervention de la gendarmerie et des services préfectoraux. Une procédure de suivi a été engagée contre l'agriculteur concerné.

q) Rencontres d'escalade sur glace : Elles se sont tenues les 12 et 13 mars 2022 à Bessans et Bonneval-sur-Arc et se sont bien passées, avec beaucoup de participants. Il y a eu des activités sportives et de la convivialité.

Monsieur Fabien Le Bourg regrette qu'un feu d'artifice ait été tiré de jour, avec du coup un mauvais rendu.

r) Lekkarod : De nombreux participants ont été accueillis du 18 au 20 mars 2022 à Bessans et Bonneval-sur-Arc. Plusieurs nationalités étaient représentées. Cet événement correspond bien aux attentes : bonne humeur, convivialité, mise en valeur de la diversité des activités.

s) Commémorations de fin de la Guerre d'Algérie : Une première cérémonie a eu lieu à Bessans le samedi 19 mars 2022, puis une deuxième cérémonie au niveau de la Haute-Maurienne s'est tenue à Val Cenis Lanslebourg le mardi 22 mars 2022. Monsieur Alexis Personnaz représentait la Commune, en tant que correspondant défense.

t) Associations : Monsieur le Maire remercie les associations et leurs bénévoles qui ont pu reprendre leur activité. Il les remercie pour les animations proposées au cours de la saison d'hiver. Il est réjouissant de voir des associations toujours actives, même après deux années rendues difficiles par la crise sanitaire.

u) Tour de l'Avenir : Bessans accueillera le départ de la dernière étape du Tour de l'Avenir le dimanche 28 août 2022. Ce sera un départ à Bessans, avec un passage à Modane, puis une remontée par Aussois et retour à Bessans, avant d'aller à Bonneval-sur-Arc, de franchir le col de l'Iseran et d'arriver en Tarentaise, à Villaroger.

v) Permis de construire :

- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Christian Litschi, pour la réfection d'une toiture en lauzes rue de la Chapelette.
- Un permis de construire a été accordé à Monsieur Arnaud Walter, pour la rénovation d'une habitation rue des Chaudannes.

w) Agenda (sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire) :

- Championnats de France de ski adapté, du 30 mars au 2 avril 2022.
- Mini-coupe de ski de fond, le mercredi 6 avril 2022.
- Election présidentielle, les 10 et 24 avril 2022.
- Elections législatives, les 12 et 19 juin 2022.

III - Délibérations.

1 - Subventions aux associations 2022.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget communal 2022, une enveloppe de 58 850 € est proposée pour les subventions aux associations.

Il est précisé que toute attribution de subvention est conditionnée au dépôt d'une demande et à la présentation d'un budget prévisionnel.

Monsieur le Maire propose les subventions aux associations suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATION	MONTANT DES SUBVENTIONS 2022
Amicale des sapeurs pompiers	500 €
Bessans - Bonneval-sur-Arc, Territoire d'alpinisme	1 500 €
Bessans, Jadis et Aujourd'hui	3 000 €
Bibliothèque municipale "La diablerie"	600 €
Chorale "La Haute-Maurienne Chante"	150 €
Club des aînés "Les Gentianes"	300 €
Club des sports "Etoile sportive bessanaise"	25 000 €
"Diablement Bessanais" (association de jumelage avec Bessan)	2 000 €
Les amis de la vallée d'Avérole (LAVAL)	500 €
Maison de la Maurienne "Union Bessanaise"	300 €
Marathon International de Bessans	24 000 €
Mus'Alpina (pour animations EHPAD Modane)	150 €
Notre héritage, costumes et Noël bessanais	300 €
Résidence "Pré Soleil" (pour animations foyer de personnes âgées)	150 €
Section des anciens combattants	300 €
Stériminettes de Bessans	100 €
TOTAL	58 850 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations 2022.

VOTE : Pour 11.

2 - Subventions exceptionnelles 2022.

Monsieur le Maire indique que suite au vote des subventions aux associations pour l'année 2022, il y a lieu de rajouter deux subventions qui revêtent un caractère exceptionnel.

Elles seront inscrites au budget communal 2022.

Ces deux subventions exceptionnelles sont :

- 3 000 € à l'association "Mourra Savoia", pour l'organisation de l'événement "Mourramondo", rencontre internationale de joueurs de mourra.
- 1 000 € au Comité départemental du sport adapté de la Savoie, pour l'organisation des Championnats de France de ski adapté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les subventions exceptionnelles 2022.

VOTE : Pour 10. Ne prend pas part au vote 01 (Monsieur Corentin Cimaz).

3 - Côtes irrécouvrables.

Monsieur le Maire informe que le montant des côtes irrécouvrables au 31 décembre 2021 est de :

- 92,32 € sur le budget "eau et assainissement".
- 776,00 € sur le budget "domaine nordique".

Cela correspond à des montants relatifs :

- à un reliquat de facture d'eau et assainissement, dont le paiement n'a pas été possible malgré toutes les démarches réalisées.
- à un secours sur pistes, dont le paiement n'a pas été possible malgré toutes les démarches réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACCEPTE** l'état des côtes irrécouvrables sur le budget "eau et assainissement", pour un montant de 92,32 €.
- ◆ **ACCEPTE** l'état des côtes irrécouvrables sur le budget "domaine nordique", pour un montant de 776,00 €.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les mandats correspondants.

VOTE : Pour 11.

4 - Reversement exceptionnel d'un excédent d'exploitation du budget annexe "Régie électrique" vers le budget principal "Commune".

Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie électrique indiquent qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2224-1, R 2221-48 et R 2221-90, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser le reversement exceptionnel d'un excédent d'exploitation constaté pour un budget annexe vers le budget principal.

Ils font part d'un important excédent d'exploitation constaté pour le budget "Régie électrique", constitué essentiellement par des versements de fonds de péréquation, avec des rattrapages pour les années 2019 et 2020.

Ils précisent qu'il n'y a pas eu d'augmentation récente des tarifs d'électricité.

A ce jour, en sécurisant une trésorerie minimum, les déficits potentiels de la section de fonctionnement et les investissements connus à court et moyen termes, le versement d'un excédent exceptionnel de 200 000 € du budget annexe "Régie électrique" vers le budget principale "Commune" apparaît possible, afin de contribuer à la réalisation de projets communaux.

Aucun autre versement de ce type n'a eu lieu par le passé.

Considérant que le budget annexe "Régie électrique" est équilibré en dépenses et en recettes ;
Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement ;
Considérant que le budget annexe "Régie électrique" est excédentaire et que les conditions de financement des investissements et couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies ;
Considérant que cet excédent d'exploitation revêt un caractère exceptionnel car il est constitué essentiellement par des versements de fonds de péréquation, avec des rattrapages pour les années 2019 et 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACTE** le reversement exceptionnel d'un montant de 200 000 € du budget annexe "Régie électrique" vers le budget principal "Commune".
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie électrique à effectuer les mandats et écritures comptables relatifs à ce reversement exceptionnel.

VOTE : Pour 11.

Monsieur Fabien Le Bourg espère que ce reversement exceptionnel permettra des investissements productifs.

5 - Budget "Régie électrique" - durées d'amortissement.

Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie électrique rappellent au Conseil Municipal que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Si les durées d'amortissement ont été fixées pour le budget principal de la Commune et plusieurs budgets annexes, ce n'est pas le cas pour le budget "Régie électrique".

Ainsi, il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

- Réseaux : 50 ans
- Transformateurs : 40 ans
- Equipements de comptage ou de géolocalisation : 20 ans
- Compteurs Linky : 15 ans
- Disjoncteurs : 10 ans
- Coffrets : 10 ans
- Logiciels : 10 ans
- Informatiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Etudes : 5 ans
- Dépenses inférieures à 1 000 € : 1 an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les durées d'amortissement proposées.
- ◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

VOTE : Pour 11.

6 - Réalisation d'une aire de camping-cars - demandes de subventions.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de réalisation d'une aire de camping-cars sur le secteur de "Lonquart", sur une parcelle appartenant à la Commune de Bessans.

Ce projet est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

Elle serait destinée à structurer et canaliser l'accueil des camping-cars sur le territoire communal, en toutes saisons, en proposant une aire aménagée.

Le projet comprend la réalisation de travaux d'aménagement pour un montant estimé à 215 640 € HT et l'acquisition d'équipements pour un montant de 59 910 € HT.

Ainsi, le montant global du projet est estimé à 275 550 € HT, soit 330 660 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACTE** le projet de réalisation d'une aire de camping-cars.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des différents financeurs potentiels, pour un montant le plus élevé possible.

VOTE : Pour 11.

7 - Convention avec le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement - année 2022.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un contrat doit être passé entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne afin de charger ce dernier de la collecte et du traitement des déchets d'assainissement de la Commune.

Le contrat porte sur la collecte des déchets issus de l'assainissement et de leur transport jusqu'à Chambéry pour incinération.

Il est conclu pour un tonnage de 5,32 tonnes pour l'année 2022 (sur la base des données 2021). Cela représente une redevance de 1 858,20 € en exonération de TVA.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Par ailleurs, une régularisation d'un montant de 127,30 € sera proposée pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les termes du contrat pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement par le SIRTOM de Maurienne.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : Pour 11.

En préambule de la partie de la séance consacrée au budget, Monsieur le Maire réalise une intervention :

"La présentation et le vote des budgets constituent chaque année un temps fort attendu de la vie municipale. J'ai coutume de le rappeler, ce temps se veut l'expression concrète de la politique municipale et des engagements pris autour de quatre orientations majeures : maîtrise des finances, développement économique, amélioration du cadre de vie et présence dans les organismes extérieurs.

Comme cela a été présenté récemment dans la synthèse des analyses financières, la situation tend à s'améliorer, grâce notamment au travail de maîtrise budgétaire global mené depuis de nombreuses années. Nous avons par ailleurs profité, en particulier au niveau du domaine nordique, d'une dynamique positive qui semble se poursuivre. Il nous faut la pérenniser et l'amplifier.

Malgré tout, les capacités d'investissement restent limitées, les emprunts passés pesant toujours lourdement.

Les dotations de l'Etat sont fragiles, les prélèvements au titre de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) restent élevés.

De fortes incertitudes existent aussi autour des impacts de divers phénomènes majeurs : crise sanitaire, guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie...

Nous poursuivons donc une politique budgétaire rigoureuse à tous les niveaux, afin d'une part de garantir la possibilité de réalisation de différents projets et d'autre part de provisionner pour les investissements futurs.

Concernant l'exercice budgétaire 2021, un rappel des principales actions menées :

- *Début des aménagements de la nouvelle zone agricole et agrotouristique "Combe du Ribon".*
- *Réalisation de travaux complémentaires à la salle de l'Albaron.*
- *Poursuite des améliorations du domaine skiable, notamment au niveau de la signalétique, des enneigeurs, des systèmes de vente et de l'Espace Sportif Le Carreley.*
- *Travaux d'enrobés (entretien des voiries et réalisation de nouveaux enrobés) et de réseaux (réparations de fuites, changements de compteurs).*
- *Travaux d'aménagements dans la station d'épuration, suite au raccordement de Bonneval-sur-Arc.*
- *Entretien des pistes d'alpage, notamment achat de matériel en vue de l'amélioration de celle du Vallon.*
- *Remplacement d'un véhicule roulant de déneigement polyvalent et de la pelle mécanique.*
- *Habillage de coffrets électriques.*
- *Renouvellement des structures gonflables de l'Espace Ludi'lacs et amélioration de la signalétique.*
- *Installations de systèmes d'alarme à l'école et à l'Espace Sportif Le Carreley, et modernisation de la serrurerie du garage Saint Claude et de l'Espace Sportif Le Carreley.*
- *Remise en état d'une salle de bains d'un appartement communal.*
- *Réalisation d'un nouveau site Internet communal.*
- *Poursuite de la dynamique d'accueil de divers événements.*
- *Important travail d'études sur divers sujets : urbanisation de l'Aval des Conchettes et du Sommet de la Ville, réalisation d'une aire de camping-cars sur le secteur de Lonquart, mise à niveau (modernisation et développement des infrastructures) du site international de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise.*

Le budget 2022 est proposé, une nouvelle fois, sans hausse des taux d'imposition, afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages et les entreprises.

Il n'est pas prévu non plus de nouvel emprunt.

Quelques détails sur les budgets annexes :

- *Concernant les lotissements :*
 - "Combe du Ribon" est un lotissement nouveau, lié à l'aménagement d'une zone agricole et agrotouristique, pour permettre des installations agricoles en valorisant notamment le tourisme. Les travaux débutés en 2021 vont se poursuivre dès le printemps 2022, et les premières installations sont prévues avant la fin d'année.
 - A "Pré Carcagne", si l'extension 4 est définitivement bloquée en raison de la présence de zones humides, les lots disponibles dans la partie artisanale ont trouvé preneurs. Ce budget pourra bientôt être clôturé.
- *Le budget de la Régie électrique subit d'importantes variations liées aux coûts de l'énergie, mais l'impact pour les abonnés est identique à celui subi par les abonnés à l'échelle nationale, avec un tarif final restant inférieur à celui proposé par le fournisseur historique.*

La Régie électrique reste cependant solide, que ce soit en trésorerie ou en capacité d'investissement (installation de compteurs Linky, habillages de coffrets, alimentation de l'aire de jeux, alimentation entre les hameaux de La Goulaz et des Vincendières dans le cadre du projet de microcentrale...). Ainsi, 200 000 € seront reversés à titre exceptionnel au budget principal, afin de contribuer à la réalisation de projets communaux.
- *Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les actions permettant de renforcer les liens entre les générations seront poursuivies. Ce sera notamment le cas pour le "jardin partagé" initié en 2021. Les services proposés à l'échelle intercommunale restent également prioritaires. Le portage de repas à domicile rencontre notamment un succès grandissant.*

Quelques travaux seront réalisés au gîte "La Bâtisse", en vue de la prochaine visite de sécurité.
- *Les remontées mécaniques restent déficitaires, mais avec une subvention d'équilibre historiquement faible de 118 000 €. A noter qu'il s'agit comme en 2021 du seul budget nécessitant une subvention d'équilibre en 2022.*

Au-delà des travaux prévus sur les enneigeurs et le renouvellement du système de communication par radios, des investissements doivent être engagés pour renforcer l'aspect ludique du domaine alpin et le positionner clairement comme un espace idéal pour l'apprentissage, notamment pour les enfants.
- *Le domaine nordique enregistre un chiffre d'affaires satisfaisant, à mi-chemin entre celui de la saison historique 2020-2021 et ceux des saisons précédentes.*

La mise en œuvre du projet d'amélioration de l'offre nordique va se poursuivre (avec notamment une attention particulière portée au parking d'accueil de l'Espace Sportif du Carreley), de même que les investissements pour moderniser les systèmes de vente, les enneigeurs et le snowfarming.

Le dossier de mise à niveau et de développement des infrastructures du site International de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise progresse et nécessite de provisionner pour les investissements à venir. Enfin, en lien avec Savoie Nordic, un travail est mené pour expérimenter un espace ludique nordique dès la saison prochaine. La diversification des activités est plus que jamais une priorité pour l'attractivité de la station.
- *Pour l'eau et l'assainissement, suite au raccordement des effluents de la commune de Bonneval-sur-Arc, des aménagements sont en cours dans la station d'épuration, pris en charge par Bonneval-sur-Arc et par une aide financière de l'Etat.*

Des actions récurrentes sont programmées : réparations de fuites, remplacement de compteurs et de vannes, achats de matériel...

Les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, avec la numérisation des plans, permettront de préparer le transfert de compétences à l'intercommunalité, prévu au plus tard en 2026.

Les principales actions inscrites au budget communal 2022 sont les suivantes :

- Réalisation d'une aire de camping-cars sur le secteur de Lonquart.
- Travaux relatifs au patrimoine, avec en priorité la chapelle Saint Etienne et la chapelle Sainte Anne à La Goulaz, la réfection de statues du hameau d'Avérole, les croix de Dom Jean Maurice.
- Conclusion des travaux complémentaires de la salle de l'Albaron.
- Améliorations de locaux communaux (local médical, local de chasse, atelier mécanique, appartements, toiture du garage Saint Claude,).
- Travaux d'enrobés, pour un montant de 50 000 €.
- Remise en état de pistes d'alpage, en particulier celle du Vallon.
- Remplacement d'un véhicule roulant.
- Remplacement massif des lampes d'éclairage public par des systèmes LED.
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.
- Mise en place d'un portail sécurisé à l'école.
- Réparation de la bascule du parc de tri communal.
- Finalisation du dossier d'adressage et numérotation et installation des plaques de rues et numéros.
- Améliorations diverses à l'Espace Ludi'lacs et au camping de l'Illaz.
- Remplacement des ordinateurs du secrétariat de mairie et renforcement de la sécurisation des données.
- Poursuite de la dynamique d'accueil de divers événements et célébrations des 50 ans de la station.

A noter que le travail d'étude, indispensable en vue de réalisations futures, concerne actuellement plusieurs dossiers majeurs : l'urbanisation de l'Aval des Conchettes et du Sommet de la Ville (essentielle pour le dynamisme futur de Bessans), la réalisation d'une passerelle entre le camping de l'Illaz et l'Espace Ludi'lacs, la rénovation du pont de Bessans menant en rive droite de l'Arc, la sécurisation de secteurs soumis aux risques d'avalanches, l'aménagement des services de garderie et d'accueil périscolaire au rez-de-jardin de la Maison Bernard.

Je rappelle le soutien de la Commune au monde associatif, avec un montant global de 58 850 €. L'enveloppe avait été diminuée en 2021, la crise sanitaire limitant considérablement les possibilités d'activités. Nous revenons à un niveau similaire à 2020 pour les associations existantes et saluons l'émergence de nouvelles associations. Des subventions exceptionnelles sont également prévues pour deux événements particuliers : les Championnats de France de ski adapté et le "Mourramondo".

De même, nous maintenons le soutien financier à la réfection de toitures en lauzes, pour un montant de 66 000 € (en fonction des dossiers présentés).

La mise en œuvre de tous ces projets demandera du travail, de la persévérance et de l'abnégation. Je sais pouvoir compter sur vous.

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Marc Viénot, pour l'important travail de suivi des finances réalisé, ainsi que les élus et services pour leur contribution à l'élaboration des budgets 2022.

Merci également à Madame Karine Subtil et aux services de la Trésorerie de Val Cenis."

IV - Vote des taux d'imposition 2022.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2022 à l'identique par rapport à l'année 2021.

Les taux d'imposition proposés sont donc :

- Taxe foncière (bâti) : 46,44 %
- Taxe foncière (non bâti) : 127,60 %
- Contribution foncière des entreprises : 22,73 %

Il précise qu'en application des décisions gouvernementales relatives à la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire est figé depuis 2019 et ne fait donc pas l'objet d'un vote.

Cette taxe rapporte 185 225 €, mais la Commune doit apporter sa contribution à un coefficient correcteur de la taxe d'habitation.

Il rappelle par ailleurs que le taux de taxe sur le foncier bâti communal a été augmenté en 2021 du taux de taxe sur le foncier bâti du Conseil Départemental de la Savoie, soit 11,03 %. Il s'agissait uniquement d'une question de légalité liée à des transferts de fiscalité. Cela n'a rien changé pour le contribuable et pour les recettes fiscales de la Commune.

En conséquence, le produit prévisionnel des taxes communales, inscrit au budget communal 2022, sera de 1 109 050 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** d'appliquer les taux proposés.

VOTE : Pour 11.

V - Vote des comptes administratifs 2021, des comptes de gestion 2021, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2022.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

1 - Lotissement "Combe du Ribon".

Fonctionnement : 78 605,32 € en dépenses et 72 864,00 € en recettes. Le déficit 2021 est de 5 741,32 €.

Investissement : 72 864,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes. Le déficit 2021 est de 72 864,00 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

2 - Lotissement "Pré Carcagne".

Fonctionnement : 356 438,80 € en dépenses et 320 424,49 € en recettes. Le déficit 2021 est de 36 014,31 €, mais avec un excédent antérieur de 14,73 €, soit un déficit de 35 999,58 €.

Investissement : 330 093,63 € en dépenses et 350 077,58 € en recettes. L'excédent 2021 est de 19 983,95 €, mais avec un déficit antérieur de 120 917,07 €, le déficit est de 100 933,12 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

3 - Régie électrique.

Exploitation : 1 016 785,26 € en dépenses et 1 117 042,51 € en recettes. L'excédent 2021 est de 100 257,25 €, qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 863 479,24 €, pour donner un excédent cumulé de 963 736,49 €.

Investissement : 9 375,50 € en dépenses et 62 825,38 € en recettes. L'excédent 2021 est de 53 449,88 €, mais avec un déficit antérieur de 8 381,65 €, l'excédent est de 45 068,23 €.

Cette approbation entérine le vote à l'unanimité du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 21 mars 2022.

APPROBATION : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie électrique, ne prend pas part au vote.

4 - CCAS.

Fonctionnement : 9 471,76 € en dépenses et 12 251,52 € en recettes. L'excédent 2021 est de 2 779,76 €, qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 1 415,47 €, pour donner un excédent cumulé de 4 195,23 €.

Investissement : 0 € en dépenses et en recettes. Le résultat est de 0 €.

Cette approbation entérine le vote à l'unanimité du CCAS lors de sa réunion du 8 mars 2022.

APPROBATION : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Madame Denise Mélot, Présidente du CCAS, ne prend pas part au vote.

5 - Remontées mécaniques.

Fonctionnement : 184 656,22 € en dépenses et 206 247,60 € en recettes. L'excédent 2021 est de 21 591,38 €, qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 13 622,35 €, pour donner un excédent cumulé de 35 213,73 €.

Investissement : 75 527,28 € en dépenses et 73 617,85 € en recettes. Le déficit 2021 est de 1 909,43 €, mais avec un excédent antérieur de 49 703,65 €, l'excédent est de 47 794,22 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

6 - Domaine nordique.

Fonctionnement : 538 455,79 € en dépenses et 877 754,75 € en recettes. L'excédent 2021 est de 339 298,96 €, mais avec un déficit antérieur de 16 185,00 €, l'excédent est de 323 113,96 €.

Investissement : 144 503,37 € en dépenses et 51 891,53 € en recettes. Le déficit 2021 est de 92 611,84 €, mais avec l'excédent antérieur de 29 738,74 €, le déficit est de 62 873,10 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

7 - Eau et assainissement.

Fonctionnement : 557 028,20 € en dépenses et 594 975,42 € en recettes. L'excédent 2021 est de 37 947,22 €.

Investissement : 377 978,84 € en dépenses et 387 279,43 € en recettes. L'excédent 2021 est de 9 300,59 €, mais avec le déficit antérieur de 45 929,83 €, le déficit est de 36 629,24 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

8 - Commune.

Fonctionnement : 2 001 590,39 € en dépenses et 2 447 674,39 € en recettes. L'excédent 2021 est de 446 084,00 €, qui s'ajoute à l'excédent 2020 de 86 625,69 €, pour donner un excédent cumulé de 532 709,69 €.

Investissement : 991 801,21 € en dépenses et 877 619,84 € en recettes. Le déficit 2021 est de 114 181,37 €, qui s'ajoute au déficit antérieur de 127 111,91 €, pour donner un déficit cumulé de 241 293,28 €.

VOTE : Pour 09. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

1 - Lotissement "Combe du Ribon".

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

2 - Lotissement "Pré Carcagne".

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

3 - Régie électrique.

Cette approbation entérine le vote du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 21 mars 2022.

APPROBATION : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

4 - CCAS.

Cette approbation entérine le vote du CCAS lors de sa réunion du 8 mars 2022.

APPROBATION : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

5 - Remontées mécaniques.

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

6 - Domaine nordique.

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

7 - Eau et assainissement.

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

8 - Commune.

VOTE : Pour 10. Abstention 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg précise qu'il s'abstient pour les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 car il regrette l'absence de commission des finances (mêmes remarques qu'en 2021).

AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022.

1 - Lotissement "Combe du Ribon".

Affectation des résultats : 5 741,32 € sont reportés en dépenses de fonctionnement et 72 864 € sont reportés en dépenses d'investissement.

Pour arriver à l'équilibre, un emprunt de 318 728 € et une avance communale de 200 000 € sont nécessaires pour la section d'investissement.

Le Budget Primitif du lotissement "Combe du Ribon" s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	844 806,32 €
➤ Section d'Investissement :	591 592,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 du lotissement "Combe du Ribon".

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

2 - Lotissement "Pré Carcagne".

Affectation des résultats : 35 999,58 € sont reportés en dépenses de fonctionnement et 100 933,12 € sont reportés en dépenses d'investissement.

Pour arriver à l'équilibre, un emprunt de 51 664,48 € est nécessaire pour la section d'investissement.

Ce budget devrait être clôturé en fin d'année, après la vente des deux derniers lots de la zone artisanale.

Le Budget Primitif du lotissement "Pré Carcagne" s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	362 958,46 €
➤ Section d'Investissement :	368 908,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 du lotissement "Pré Carcagne".

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

3 - Régie électrique.

Affectation des résultats : 963 736,49 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 45 068,23 € sont reportés en recettes d'investissement.

Le Budget Primitif de la Régie électrique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Exploitation : 2 092 998 €
- Section d'Investissement : 843 124 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 de la Régie électrique.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

4 - CCAS.

Affectation des résultats : 4 195 € sont reportés en recettes de fonctionnement.

Le Budget Primitif du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 16 770 €
- Section d'Investissement : 1 280 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 du CCAS.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

5 - Remontées mécaniques.

Affectation des résultats : 35 214 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 47 794 € sont reportés en recettes d'investissement.

Une subvention du budget communal d'un montant de 117 706 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

Le Budget Primitif des Remontées mécaniques s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 222 921 €
- Section d'Investissement : 125 646 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 des Remontées mécaniques.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg demande ce qui explique l'augmentation sensible des charges de personnel.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des modifications de répartition entre budgets et une évolution d'organisation avec le départ à la retraite d'un employé titulaire.

6 - Domaine nordique.

Affectation des résultats : L'excédent cumulé de 323 113,96 € est reporté en recettes de fonctionnement pour 260 241 € et en recettes d'investissement pour 62 873 €, afin de compenser le déficit cumulé de la section investissement.

Le Budget Primitif du Domaine nordique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 807 563 €
- Section d'Investissement : 468 056 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 du Domaine nordique.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Un point devra être fait sur les engins de damage, le contrat de location de l'un des deux arrivant bientôt à son terme.

Monsieur Fabien Le Bourg pense que les économies doivent être pensées de manière générale.

Il demande s'il est prévu de réaliser les investissements relatifs au filtrage des enneigeurs.

Monsieur Roger Fiandino indique que ces investissements au coût important sont intégrés dans le dossier du site international de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise.

Monsieur Fabien Le Bourg demande comment fonctionne la collaboration avec "Glacé Maurienne" pour la cascade de glace.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Bessans met à disposition l'eau et investit dans du petit matériel d'équipement. Les membres de l'association réalisent tout le travail de mise en place et d'entretien.

7 - Eau et assainissement.

Affectation des résultats : L'excédent cumulé de 37 947,22 € est reporté en recettes de fonctionnement pour 1 318 € et en recettes d'investissement (1068) pour 36 629 €, afin de compenser le déficit cumulé de la section investissement.

Le Budget Primitif de l'Eau et assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 428 078 €
- Section d'Investissement : 463 970 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 de l'Eau et assainissement.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Roger Fiandino indique qu'une vigilance reste nécessaire concernant l'alimentation en eau du hameau du Villaron, même si les mesures prises pour l'hiver 2021-2022 ont permis d'éviter que le réservoir atteigne le seuil d'alerte.

8 - Commune.

Affectation des résultats : L'excédent cumulé de 532 709,69 € est reporté en recettes de fonctionnement pour 291 416 € et en recettes d'investissement pour 241 293 €, afin de compenser le déficit cumulé de la section investissement.

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 625 272 €
- Section d'Investissement : 1 662 603 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2022 de la Commune.

VOTE : Pour 10. Contre 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg demande comment évoluent les dossiers relatifs au patrimoine.

Madame Karine Routin indique que les dossiers sont nombreux et les démarches complexes.

Aussi, il a été prévu une enveloppe globale. Les actions seront réalisées en fonction des avancées administratives.

Monsieur Fabien Le Bourg demande des précisions sur ce qui est prévu à la Maison Bernard. Mesdames Emmeline Viallet et Denise Mélot indiquent que des contacts sont noués pour faire avancer ce dossier, l'idée étant d'y installer la garderie et l'accueil périscolaire. Le reste du bâtiment pourrait être dédié à du logement.

Monsieur Fabien Le Bourg vote contre les budgets primitifs 2022 pour les mêmes raisons que son vote contre les budgets primitifs 2021 : manque de travail en commission, non-prise en compte des enjeux énergie-climat et de décarbonation.

VI - Droit de préemption.

1) Vente d'une maison, cadastrée section H n°2324, située rue de la Ragreni, appartenant à Monsieur Edmond Michel Tracq, à Monsieur Jean-Pierre Garinot et Madame Laura Beudin, au prix de 210 000 €.

VOTE : Pour ne pas préempter 10. Ne prend pas part au vote 01 (Monsieur Jérémy Tracq).

VII - Questions diverses.

a) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Où en est le projet d'extinction de l'éclairage public la nuit ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Notre priorité est de passer tout l'éclairage public en système LED, avant de se prononcer sur une éventuelle extinction la nuit. Nous regardons aussi les expériences des autres communes. "

Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Les véhicules ont tendance à ralentir la nuit lorsque les lumières sont éteintes."

b) Remarque de Monsieur Fabien le Bourg :

"La piste piétonne au Villaron a été tracée pour La Grande Odyssée Savoie-Mont-Blanc. C'est un peu tard dans la saison."

c) Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Il y a un gros problème pour se garer au Villaron. A plusieurs reprises, des habitants ont dû se garer à plus de 300 mètres de leur domicile (parking rive gauche de l'Arc). Le problème existait déjà bien avant que plusieurs maisons soient reconstruites ces dernières années."

d) Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Il y a un vrai sujet de réflexion sur les problèmes de recrutement et de logement des saisonniers sur Bessans. Cet hiver par exemple, le Gîte de la Bâtisse, le Paradis et le Pontet - et sans doute d'autres - ont rencontré des problèmes de recrutement par exemple. D'autres stations ont travaillé sérieusement sur des logements pour les saisonniers, et l'on pourrait aussi envisager des gestes commerciaux du côté des forfaits de ski."

Réponse de Monsieur le Maire :

"Nous avons prévu de rencontrer les socioprofessionnels qui avaient travaillé à l'époque sur un projet de bâtiment d'accueil des saisonniers. Ce n'était pas allé au bout, mais nous aimerions savoir comment ils avaient imaginé les choses et quels avaient été les points de blocage. Les élus seront bien sûr invités à participer à la démarche."

La séance est levée à 20h50.

